

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 11-294-1921 promulguant le décret du 27 avril 1924 relevant les tarifs de la retenue journalière d'hôpital applicable au personnel militaire en service aux colonies.

n° 11-294-1921

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 mai 1921

Numéro JO
n° 294 du 31/05/1921

Date du numéro
31 mai 1921

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 27 avril 1921, relevant les tarifs de la retenue journalière d'hôpital applicable au personnel militaire en service aux colonies

Sur la proposition du Commandant des troupes et l'avis conforme du Secrétaire général du Gouvernement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur. Art. 2.— Le présent arrêté communiqué et publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

A. LAURET. Par le Gouverneur : **Le Secrétaire général du Gouvernement, E. LIPPMANN.**